

# FORM' Prof

L'actualité de la formation professionnelle de l'UNSA

## Sommaire

### Page 2

- Formations obligatoires en entreprise

### Page 3

- Rapport France Stratégie
- Le Conseil d'Orientation de la Jeunesse

### Page 4

- Actualité du CPA
- Carif-Oref Hauts-de-France
- Mobilité internationale des ultramarins
- SPRF en Bourgogne-Franche-Comté

### Rédaction :

**Jean-Marie Truffat, Vanessa Jereb**

Secrétaires nationaux

**Jean-Louis Blanc, Christine Savantré,**

Conseiller(ère)s nationaux

**Maxime Blanc,** Conseiller technique

 [www.facebook.com/Syndicat.UNSA](http://www.facebook.com/Syndicat.UNSA)

 [@Unsa\\_officiel](https://twitter.com/Unsa_officiel)

 [www.unsa.org](http://www.unsa.org)

 +33 1 48 18 88 00

 21 rue Jules Ferry  
93177 BAGNOLET CEDEX



## ÉDITO

n°157 février 2017

## Un outil de réussite

Avec les élections prochaines, la démocratie politique est le sujet préféré des médias et des citoyens. Ce moment important de la vie démocratique fait ressortir des différences notables entre les candidats, en termes de programmes comme de valeurs humaines. Les valeurs pour l'UNSA ne sont pas négociables. Tous les programmes, qui prôneraient des différences entre les hommes, entraîneraient des discriminations ou organiseraient comme gouvernance l'opposition entre les citoyens, seront combattus par l'UNSA, au nom des valeurs de notre charte. Si un thème de campagne peut réunir beaucoup de suffrages, il s'agit bien de la sécurisation des parcours professionnels des citoyens actifs et par la même de l'accès à la formation professionnelle et à la VAE. En effet, il n'y a pas un programme qui ne met en avant cet axe comme l'une des solutions pour faciliter et consolider l'emploi. Pour l'UNSA, la formation tout au long de la vie a toujours été l'outil qui doit permettre à chaque actif de conserver son emploi ou évoluer dans celui-ci, tout en articulant vie professionnelle et personnelle. La dernière mandature a été riche en nouveaux dispositifs et mesures, qui pour certains ont permis de concrétiser nos revendications. La création du CPF et du CEP a été pour l'UNSA une étape majeure. L'UNSA continuera par son action à rendre plus lisible cet outil de réussite qu'est la formation professionnelle. La formation initiale, si importante soit elle, doit être envisagée dans une logique de formation tout au long de la vie, concrétisant l'ensemble de savoirs et de compétences que seule l'expérience apporte. Pour l'UNSA, la sécurisation des parcours reste dans ce contexte notre priorité.

**Jean-Marie Truffat**  
Secrétaire national

# Formations obligatoires en entreprise

Les formations réglementaires et obligatoires occupent une part plus importante dans les petites entreprises

Dans sa publication « Bref » de décembre, le Céreq s'interroge sur le rôle des formations obligatoires dans la réduction des inégalités d'accès à la formation entre salariés. Si elles constituent le premier poste de dépense, les entreprises des secteurs traditionnellement les moins formateurs ainsi que les salariés les moins qualifiés sont les plus concernés.

Près de deux entreprises sur trois ont financé des formations obligatoires en 2014, à l'exclusion de toute autre pour 16% d'entre elles. Les formations hygiène et sécurité et celles visant d'autres habilitations ou certifications constituent même la dépense la plus fréquente des entreprises. 63% ont financé ce type de formation, alors que 58% ont opté pour des formations aux techniques spécifiques à un métier et 43% pour l'informatique.

## Poids du secteur d'activités

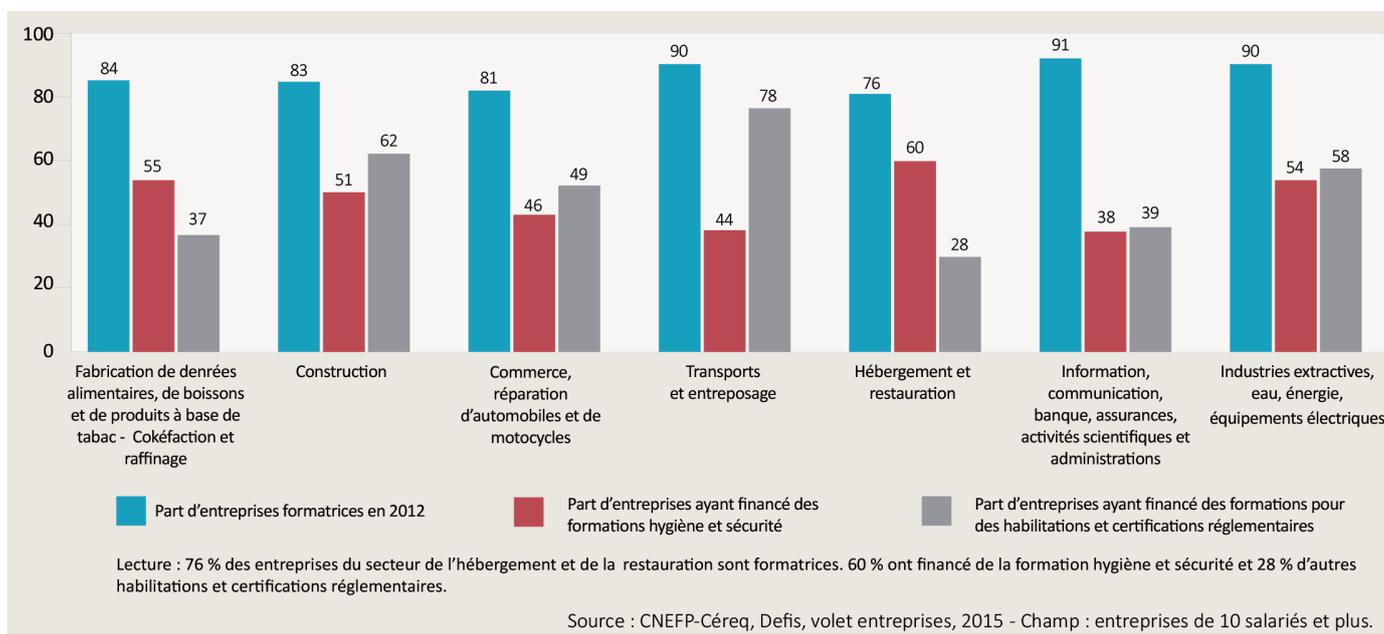
La taille de l'entreprise et le secteur d'activités jouent aussi un rôle important. En effet la proportion des entreprises augmente avec leur taille. Sont ainsi concernées 61% des entreprises de 10 à 49 salariés, 87% de 50 à 249 salariés et 96% pour les plus de 250 salariés. Selon le Céreq, c'est la diversité des activités et leurs environnements de production qui contraignent les entreprises à avoir recours à ce type de formation. Les secteurs économiques qui sont le plus impactés par ces formations réglementaires et obligatoires sont les secteurs liés aux activités de transport, de la construction, de l'industrie non agroalimentaire, de l'hébergement et de la restauration. Les formations obligatoires s'adressent en priorité aux catégories de salariés les moins qualifiés, quel que soit le secteur d'activité ou la taille de l'entité. L'enquête montre que les entreprises

qui se consacrent exclusivement aux formations obligatoires semblent disposer de peu d'outils internes, et ont davantage recours à des organismes comme les OPCA ou les organismes de formation. Elles sont aussi demandeuses de conseils en évaluation des compétences et en ingénierie financière ou juridique. Lorsque ces formations sont majoritaires, elles échappent aux caractéristiques inégalitaires habituelles de la formation continue car elles concernent plus les ouvriers que les cadres.

Avec les évolutions liées à la réforme de 2014, les formations éligibles au CPF et le recensement des habilitations transversales inscrites à l'inventaire, se pose néanmoins la question du transfert des responsabilités de l'employeur vers le salarié.

**Christine Savantré**

## Le poids de la formation obligatoire selon les secteurs d'activité (%)



# Rapport France Stratégie

## Dans une conjoncture économique dégradée, l'insertion professionnelle des jeunes reste difficile en France

Un groupe de travail animé par France Stratégie, réunissant des partenaires sociaux et des représentants des organisations de jeunesse, a abouti à un rapport de diagnostic remis à la ministre du Travail (téléchargeable sur [strategie.gouv.fr](http://strategie.gouv.fr)). L'objectif était d'analyser les obstacles à l'insertion professionnelle, les effets des politiques menées, et de réfléchir aux dispositifs à mobiliser. Les constats s'avèrent inquiétants : un taux d'activité faible, un « sur-chômage » persistant, un pourcentage encore élevé de « décrocheurs ». Comparé à d'autres pays européens, le taux de chômage des jeunes français reste préoccupant et

a été multiplié par 3,5 en 40 ans. La proportion de « NEET », ces jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation professionnelle, s'avère plus élevée (de l'ordre de 15%) que dans le nord de l'Europe (même chiffre depuis 2013). Le chômage des jeunes non diplômés est 3 fois plus élevé que celui des jeunes sortants du Supérieur. Ces difficultés sont liées au fonctionnement du marché du travail, notamment l'usage accru des contrats temporaires (CDD), mais d'autres facteurs sont identifiés. 10% des jeunes de 16 à 29 ans ne maîtrisent pas les compétences de base, beaucoup rencontrent des freins péri-

phériques à l'emploi : absence de permis de conduire, de véhicule, problèmes d'hébergement, difficultés financières, de santé, isolement et absence de soutien familial. Face à ces inégalités, deux points positifs sont cependant à noter : la généralisation de la « Garantie Jeunes » et la mise en œuvre du PACEA, offrant un accompagnement renforcé aux jeunes les plus fragiles. Le fait que le permis de conduire devienne éligible au CPF (à compter du 15 mars 2017) nous paraît aussi un réel progrès pour ces jeunes actifs.

**Faciliter  
l'accès  
à l'emploi**

**Jean-Louis Blanc**

## Le Conseil d'Orientation de la Jeunesse (COJ)

### Choc de simplification ou nouvelle « usine à gaz » ?

Le Gouvernement a décidé, dans un souci de simplification et de rationalisation des politiques publiques, de créer le Conseil d'Orientation de la Jeunesse. Deux décrets d'application ont été publiés, le 12 octobre 2016 et le 23 janvier 2017. Cette nouvelle instance a été officiellement installée le 26 janvier dernier par le Premier ministre Bernard Cazeneuve et Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Cette création a eu pour conséquence la fusion du Conseil national de l'éducation populaire et de la

jeunesse, du Conseil national de la jeunesse et de celui dédié aux Missions locales. Le nouveau Conseil d'Orientation de la Jeunesse a pour projet de se réunir en formation plénière au moins deux fois par an.

L'instance devra remettre un rapport annuel sur la contribution des différents acteurs de la politique jeunesse, réaliser une évaluation des impacts des projets législatifs et une présentation des travaux de suivi et de bilan, menés par les commissions et divers groupes de travail créés en son sein. Le COJ doit aussi permettre aux

jeunes de prendre part au débat politique et aux décisions les concernant. L'instance a pour finalité d'être une entité de consultation sur les projets de loi et textes réglementaires, ainsi qu'une force de proposition dynamique sur tout objet visant les jeunes. L'UNSA adhère à ces objectifs. Nous resterons toutefois vigilants sur la gouvernance de l'instance et sur ses capacités de représentation de l'ensemble des jeunes, en marge du débat public.

**Maxime Blanc**

## Carif-Oref Hauts-de-France

La région Hauts-de-France définit 5 priorités pour être au plus proche des acteurs et des territoires : accompagner les acteurs, prioriser l'affichage des taux d'insertion ainsi que l'ajout des formations sous statut scolaire, fournir l'appui à la gouvernance du CREFOP, contribuer à l'observation, l'analyse et la prospective sur les évolutions Emploi-Formation et apporter un appui technique à la gouvernance régionale du CREFOP.

## Mobilité internationale des ultramarins

Insufflé par le projet de loi en faveur de l'égalité réelle outre-mer, un accord de partenariat en faveur de l'intégration des Outre-mer dans leur bassin d'emploi océanique a été signé le 24 janvier. L'objectif de cet accord est de faciliter et de fluidifier la mobilité internationale des demandeurs d'emploi ultramarins, par la formation, le volontariat international, l'emploi et la création d'activités.

## SPRF en Bourgogne-Franche-Comté

Plus de 90 millions d'euros sont mobilisés par la Région pour mettre en œuvre le nouveau Service public régional de formation (SPRF). Une convention-cadre de partenariat vient d'être signée avec Pôle emploi. Un tiers de cette enveloppe sera dédié à la rémunération des stagiaires. Le SPRF remplira diverses missions : en priorité permettre aux demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés d'accéder à un 1<sup>er</sup> niveau de qualification professionnelle reconnue et favoriser leur accès à l'emploi en développant leurs compétences.

# Actualité du CPA

## Le CPA doit informer les actifs sur leurs comptes et leurs droits

L'UNSA a participé à la deuxième réunion du Conseil d'orientation du CPA. Des divergences sont apparues entre les partenaires sociaux, quant au contenu actuel du CPA, les choix de communication effectués à son lancement, mais aussi à ses perspectives d'évolution. La principale critique formulée étant que le CPA, créé dans une volonté de mieux sécuriser les parcours professionnels, n'est pour l'instant qu'un simple « réceptacle » regroupant 3 comptes personnels satellites (CPF, C3P et CEC). Le volet formation professionnelle (CPF) a été privilégié dans un premier temps dans la communication, en raison des évolutions de la loi El Khomri, notamment l'augmentation conséquente de l'alimentation annuelle et du nombre d'heures concernant le CPF des actifs peu ou pas qualifiés.

### Les évolutions du CPA en débat

Cette mise en avant du CPF, compréhensible dans le contexte, a eu pour conséquence de mettre les 2 autres comptes associés du CPA (C3P et CEC) un peu en « arrière plan ». L'UNSA a demandé que la campagne d'information sur le CPA cible bien dorénavant l'ensemble des comptes. En effet, si le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) concerne encore peu d'actifs, la finalité est de pouvoir, grâce à la négociation, l'élargir à terme à d'autres publics confrontés à la pénibilité au travail. Par ailleurs, la création du compte d'engagement citoyen (CEC) est un choix d'ordre politique et sociétal qui mérite objectivement d'être valorisé.

Cette décision rejoint d'ailleurs la volonté de faciliter l'accès des actifs à la VAE, en prenant en compte l'ensemble de leurs expériences.

La DGEFP a précisé que la campagne d'information sur le CPA avait eu un effet dynamique sur le CPF, le nombre de comptes formation ouverts depuis janvier ayant nettement augmenté. Compte tenu des élections prochaines, le rythme des groupes de travail sur le CPA va rester soutenu en mars et avril. Les thématiques retenues seront la communication, l'accompagnement des bénéficiaires, les systèmes d'information, l'élargissement aux travailleurs indépendants. Deux réunions de concertation avec la ministre sont également prévues pour aborder les étapes futures du CPA, un nouveau Conseil d'orientation étant programmé le 28 mars.

L'UNSA souhaite que le droit à un accompagnement individuel, offert par la loi à chaque bénéficiaire du CPA via le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), soit mis en avant dans la communication et sur le site dédié. Il faut informer les actifs sur leurs droits, sur l'articulation entre les comptes (fongibilité). Tout au long de la vie, le CPA doit devenir un outil facilitateur, dynamique, d'accès aux droits sociaux (retraite, épargne temps, mutuelles, etc..) et aux informations exigées pour sécuriser son parcours.

**Vanessa Jereb**